



RAPPORT

*de la commission sociale et culturelle*

au

CONSEIL GENERAL

concernant

**LES COMPTES 2018  
DE LA VILLE DE SION**

*Document de travail à l'usage du Conseil général*

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen des comptes 2018 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence de M. le Président Philippe Varone et de M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances le 29 mai 2019 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes 2018, la commission a siégé dans la composition suivante :

**Président :** Mirailès Christian

**Vice-président :** Juillerat Olivier

**Rapporteur :** Amos Jérôme

**Membres :** Guex Johanne  
Gianadda Isabelle  
Pfister Brigitte  
Mukuna Gabriel  
Pallara-Paladini Chantal  
Schüpbach Pierre  
Stalder Thierry

**Suppléants :** Moren Jean-Philippe  
Boand Vincent  
Rossier Virginie

Document de travail à l'usage du Conseil général

## I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

Les comptes 2018 de la ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 9 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## Dicastère 0 : Divers

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0				

### *Question 1*

**Nous constatons que la dette brute de la ville de Sion augmente d'année en année. La CSC à l'impression que la solution pour les insuffisances de finances est à chaque fois d'emprunter. Quelle est la vision de la ville au niveau de l'endettement et des emprunts ? Il y a une crainte dans la commission de voir se réduire la marge d'autofinancement ainsi que de voir la dette par habitant augmenter chaque année.**

### *Réponse de la municipalité :*

**La Municipalité souhaite recourir aussi rarement que possible à du financement externe.**

**Ces dernières années, nos marges d'autofinancement ont permis de financer intégralement les dépenses liées à la rénovation de nos infrastructures existantes (routes, bâtiments scolaires et administratifs, centres sportifs, etc.).**

**Toutefois, avec des degrés d'autofinancement variant entre 80 et 90%, nous constatons qu'une partie de nos nouvelles infrastructures (Port Franc, EPFL, crèche-nursérie des Châteaux, etc.) ont été financées par du financement externe.**

**La marge d'autofinancement est un élément essentiel pour garantir le renouvellement des infrastructures et la création de nouvelles. La hauteur de nos investissements doit être mise en relation étroite avec l'évolution de cette marge.**

### *Remarque de la commission :*

**La CSC comprend que la municipalité ait recours à du financement externe pour les nouvelles infrastructures. En ce qui concerne le degré d'autofinancement, la commission souhaite de le voir rester élevé tout en sachant que la RFFA nous privera de rentrées fiscales.**

### Question 2

**Comment sont constitués les fonds spéciaux ? Comment sont-ils répartis ? A combien s'élève actuellement le total des fonds spéciaux ?**

*Réponse de la municipalité :*

Comptes à financements spéciaux	Bilan 2018	Tendance	Financement
Culte	414'471	↗	Impôt du culte : 3% de l'impôt dû sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital.
Abris collectifs PCI	4'470'869	↗	Fonds plus alimenté depuis 2012. Les participations aux abris collectifs sont à présent encaissées par le canton.
Ambulances	6'593	↘	Interventions effectuées par les ambulanciers + subventions de l'OCVS
Places de parc	1'894'802	↘	Ventes de tickets + abonnements
Eaux usées	2'665'703	↗	Taxe annuelle de base + taxe annuelle de quantité + taxe de raccordement unique
Déchets	1'679'231	↘	Sacs taxés + taxes de base facturées aux propriétaires et aux entreprises
Eau potable	2'865'560	↘	Taxe annuelle fixée sur la base du volume SIA du bâtiment + taxe de base en fonction de la quantité d'eau consommée (m3) + taxe de raccordement unique
Autres comptes	901'049	↗	Taxes, prestations facturées, etc.
<b>Total (cptes passifs - cptes actifs)</b>	<b>14'898'278</b>	↗	

*Remarque de la commission :*

*Pour le fond abris collectif PC, avant que cet argent ne soit plus à disposition de la commune, la CSC encourage le conseil municipal à entreprendre des rénovations financées par le fond pour augmenter les possibilités d'hébergement lors d'évènements culturels ou sportifs particuliers.*

### Question 3

**La CSC constate qu'au niveau du total des EPT la prévision est tout à fait conforme au budget 2018. Cependant, la répartition entre collaborateurs et auxiliaires varie fortement par rapport à celui-ci.**

**Y a-t-il une volonté de privilégier les postes d'auxiliaire et pourquoi ?**

*Réponse de la municipalité :*

**Non, il n'y a aucune volonté de la Ville de privilégier l'engagement d'auxiliaires en lieu et place de collaborateurs/trices fixes. Au contraire, suite au postulat du Conseil Général de juin 2015, la Ville a titularisé près d'une trentaine d'auxiliaires entre 2016 et 2019.**

*Remarque de la commission :*

*La CSC a pris note de la volonté de la municipalité de favoriser l'engagement de collaborateurs/trices fixes et non des auxiliaires et s'en réjouit.*

## Dicastère 2 : Economie et tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	266.XX	Aéroport	99

### Question 4

**Ou en est-on dans la discussion avec les partenaires pour le développement de la nouvelle société de l'aéroport ? Quel est le fonctionnement de Skyguide, pourrait-on avoir quelques précisions ?**

#### Réponse de la municipalité :

*À l'heure actuelle, des partenaires potentiels sont approchés mais il n'y a encore rien de concret.*

*Il est rappelé qu'un appel d'offre devrait être lancé en 2022/2023 pour trouver ce partenaire privé.*

*Skyguide est une société responsable de l'aiguillage et de la surveillance du ciel suisse ainsi que des circulations sur les aéroports. Depuis la tour de contrôle de l'aéroport de Sion, Skyguide guide les avions d'Aletsch au Bouveret et gère toutes les circulations des véhicules, hélicoptères et avions sur les pistes et les voies de roulage de l'aéroport*

#### Remarque de la commission :

*La CSC souhaite que les négociations puissent aboutir le plus rapidement possible et ceci en faveur des finances de la commune.*

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	266.XX	Aéroport	99

#### Réponse de la municipalité :

*Skyguide est une société responsable de l'aiguillage et de la surveillance du ciel suisse ainsi que des circulations sur les aéroports. Depuis la tour de contrôle de l'aéroport de Sion, Skyguide guide les avions d'Aletsch au Bouveret et gère toutes les circulations des véhicules, hélicoptères et avions sur les pistes et les voies de roulage de l'aéroport*

#### Remarque de la commission :

*La commission n'a pas de remarque particulière.*

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Investissement	266.50	Aéroport	214

#### Question 6

**Depuis plusieurs années nous voyons dans les investissements un montant pour le solde de la démolition du « Village en bois ». Cette démolition est-elle achevée ? Au final, quel est le coût total de cette démolition ?**

#### Réponse de la municipalité :

*Cette démolition n'est pas encore achevée. Sur cinq bâtiments au total, trois bâtiments ont été démontés, à savoir le bâtiment Aliner et les deux bâtiments Air-Glacières. Les deux bâtiments restants à démolir sont le bâtiment du Groupe de Vol à Moteur et l'ancien local du feu. Pour le coût de la démolition avec les radiers, il faut compter Fr. 150'000.- par bâtiment soit un total de Fr. 750'000.-.*

#### Remarque de la commission :

*La commission n'a pas de remarque particulière.*

### Dicastère 3 : Education et culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	301-302	Ecoles enfantines et primaires et CO	108

#### Question 6

**Selon la nouvelle directive de la confédération sur la gratuité de l'école, doit-on s'attendre à des augmentations ou des diminutions des subventions attribuées aux élèves. Qu'est-ce qui va changer pour notre commune ?**

#### Réponse de la municipalité :

*La commission consultative des écoles, en collaboration avec l'association des parents et l'association des enseignants de Sion étudie actuellement le dossier présenté par le Canton début mai 2019 et soumettra ses propositions au conseil municipal dans le courant du mois de juin.*

*M. le Président transmettra quelques informations lors des séances des commissions.*

#### Remarque de la commission :

*La CSC est ravie d'apprendre que la nouvelle loi n'aura pas d'impact sur le financement de la promenade d'école et des journées de ski des écoles primaires car la subvention du canton est suffisante pour couvrir ces frais.*

*La CSC a noté qu'il n'y aurait pas d'impact sur les chèques scolaires destinés à l'achat de matériel.*

*Elle espère toutefois que cette loi n'aura pas d'impact non plus sur pour les chèques destinés aux activités des associations sportives et culturelles de la ville.*

*La commission attend encore les conséquences de cette loi pour le financement des journées d'activités des cycles d'orientation.*

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	306.366	Activités médicales scolaires	110

#### Question 7

**D'où provient la différence de plus de 100'000.- entre le budget et les comptes ? Pour quelle raison avons-nous prévu moins au budget 2018 comparé aux comptes 2017 ?**

#### Réponse de la municipalité :

*Dans le cadre de la RPT II, le parlement valaisan a décidé que les traitements dentaires scolaires sont subventionnés exclusivement par les communes dès le 1er janvier 2012, en maintenant toutes les conditions existantes pour le subventionnement. L'ordonnance sur la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des accidents du 4 mars 2009 a été modifiée dans ce sens (article 18c) : « les parents qui choisissent de faire traiter leurs enfants dans le cadre de la médecine dentaire scolaire ... prennent en charge 60% des frais engendrés ... . Le solde est pris en charge par les communes». Nous payons donc sous cette rubrique les factures que l'association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse SDJ nous fait parvenir (cf aussi question de la Cogest).*

#### Remarque de la commission :

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320.365-366	Culture	113

#### Question 8

**La CSC aimerait connaître la composition de la commission culturelle, qui les nomme, et en apprendre plus sur le processus d'attribution des subventions.**

#### Réponse de la municipalité :

*La commission consultative de la culture est composée de 9 membres, nommés par le conseil municipal. Elle est constituée de trois représentants de la ville et de six membres externes (professionnels de la culture), à savoir pour la législature en cours de M. Sébastien Gattlen (conseiller municipal), M. Jean-Pierre Meyer (chef de service), Mme Gaëlle Métrailler (déléguée culturelle), Mme Daniela Numico (musicienne), Mme Emilie Vuissoz (musicienne), Mme Olivia Seigne (comédienne), M. Romain Andenmatten (archéologue), M. Virgile Pitteloud (écrivain) et Mme Magali Barras (journaliste).*

*Les subventions sont attribuées conformément aux critères établis. Ces derniers sont les suivants : le lien avec la Ville de Sion, l'intérêt pour la vie artistique et culturelle locale, la qualité et l'originalité, le professionnalisme et la pertinence des participants au projet, le développement d'actions porteuses d'échanges réels avec le public, le réalisme du budget et la mise en place de partenariats. L'évaluation de ces divers éléments est pondérée par le nombre de demandes présentées, les moyens budgétaires disponibles et l'appréciation des membres de la commission. Les dispositions générales relatives à l'attribution de subvention sont disponibles sur :*

*[http://www.sion.ch/dl.php/fr/5930fe0d72a16/culture\\_dispositions\\_generales\\_attribution\\_subventionsponc-tuelles.pdf](http://www.sion.ch/dl.php/fr/5930fe0d72a16/culture_dispositions_generales_attribution_subventionsponc-tuelles.pdf).*

*Les demandes de subventions doivent être accompagnées d'un dossier de présentation et transmises au plus tard huit semaines avant le début de l'événement en question. La commission consultative de la culture examine les dossiers, peut entendre le cas échéant les personnes concernées et transmet ses propositions au conseil municipal qui prend alors une décision officielle et définitive.*

**Remarque de la commission :**

La commission s'est interrogée sur l'existence ou non d'un encouragement de la ville aux associations subventionnées à recourir en priorité aux entreprises locales. Nous avons appris que non et encourage la municipalité à se pencher sur la question et étudie la possibilité de déposer un postulat dans ce sens.

**Dicastère 4 : Affaires sociales**

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	401.366	Prévoyance et assurances sociales	124

**Question 9**

**La CSC a constaté l'augmentation prévue du nombre de dossiers bénéficiaires de l'aide sociale. Cette tendance semble s'être atténuée en fin d'année. Quelle analyse faites-vous de cette évolution ? Quelles sont les prévisions pour 2019 ?**

**Réponse de la municipalité :**

La commission sociale et culturelle s'interroge à raison sur le contexte général de l'aide sociale. L'année 2018 a exposé la Ville de Sion à de nouveaux défis en matière d'identification des facteurs de précarisation dans l'attente d'un monitoring harmonisé cantonal.

Force est de constater que les signaux d'alarmes repérés au 1er trimestre 2018 se sont confirmés durant l'année, concernant certes de manière importante la Ville de Sion mais également l'ensemble du canton avec une augmentation des avances d'aide sociale de 10% en Valais pour l'année 2018.

Les facteurs principaux identifiés, soit la durée moyenne d'aide sociale, les unités de ménage composées d'une personne, la baisse des revenus des bénéficiaires et la progression des plus de 55 ans constituent des phénomènes désormais reconnus.

La vigilance du dicastère des affaires sociales et de son mandant le CMS est constante.

Le début d'année 2019, bien qu'éloigné des chiffres de 2017 et des années précédentes, confirme le léger atténuation constaté sur la fin 2018.

Quelques éléments chiffrés.

§ Au 30.04.2017 : 228 personnes s'étaient adressées au service. 85 nouveaux dossiers financiers ouverts

§ Au 30.04.2018 : 235 personnes s'étaient adressées au service. 122 nouveaux dossiers financiers ouverts

§ Au 30.04.2019 : 278 personnes se sont adressées au service. 96 nouveaux dossiers financiers ouverts

Il apparaît qu'en ce début d'année 2019, plusieurs demandes ne se sont pas forcément soldées par une aide financière mais par un accompagnement social.

Les travailleurs sociaux observent que les demandes adressées au service se révèlent de plus en plus complexes au niveau humain, social et familial avec des situations très précarisées (personne vivant dans la rue, jeunes en rupture, consommation importante, personnes décompensées refusant de consulter des médecins,...).

La pluralité des facteurs de précarisation ne permet désormais guère de corréliser la progression des charges de l'aide sociale avec des événements ciblés (révision d'assurance-chômage, etc).

La situation de l'aide sociale des prochains mois et des prochaines années demeurera naturellement impactée par les exigences du marché de l'emploi et ses attentes en matière d'employabilité.

A l'échelle communale, la situation pourrait être influencée par la création de logements aux conditions d'accès facilitées (renonciation du bailleur aux garanties de loyer, premières locations offertes) ainsi que le transfert des dossiers Croix-Rouge à fin 2019 mais plus particulièrement 2020.

**A l'échelle nationale, la situation des villes suisses, de taille comparable à Sion (entre 20'000-49'999), fait état d'un taux d'aide sociale moyen de 4.6% (OFS 2017). Or, en l'état actuel, y compris après la forte augmentation 2018, la Ville de Sion se situerait à environ 3.9% (taux à confirmer par l'OFS à fin 2019).**

**Remarque de la commission :**

La CSC salue le travail effectué et soutient pleinement le service dans son effort pour répondre au mieux aux demandes d'aide sociale.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Investissements	402	Crèches et jardins d'enfants	225

**Question 10**

**Nous observons que le chantier de la pouponnière valaisanne a démarré. Les délais de rénovation et les coûts seront-ils respectés ?**

**Réponse de la municipalité :**

**L'important chantier de mise aux normes et d'agrandissement de la Pouponnière a bel bien débuté.**

**Le projet a comporté plusieurs défis, en particulier celui de relocaliser le personnel et les enfants dans des sites adaptés aux exigences fixées notamment par le canton. Une fois les solutions mises en œuvre, les travaux, dont la durée est estimée à 1 an et demi, ont pu être initiés.**

**La commission de construction, composée de ressources interservices, s'emploie, avec toutes les compétences disponibles, à veiller au respect des délais et à la gestion de l'enveloppe budgétaire votée en 2016.**

**Ainsi, en l'état du dossier, le devis se situe dans le cadre budgétaire et dans les délais. L'exercice demeurera toutefois exigeant et constant jusqu'à son terme prévu dans la seconde partie de 2020.**

**Remarque de la commission :**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	403.318	Autorité de protection enfants/adultes	125

**Question 11**

**La CSC a remarqué que l'APEA a confié plus de mandats à des tiers. Y a-t-il eu plus de cas à traiter ou l'APEA a externalisé plus de dossiers ? Pensez-vous qu'il y ait une corrélation entre l'augmentation des cas à l'aide sociale et l'augmentation citée ci-dessus ?**

**Réponse de la municipalité :**

**Dans l'exercice de ses missions, l'APEA peut être appelée à confier des mandats à des tiers.**

**La progression de cette rubrique est la conséquence des éléments suivants :**

**§ Augmentation des frais d'expertises psychiatriques requises pour les prises de décisions de l'APEA.**

**§ Augmentation des frais de fiduciaire requis par décision du département avec contrôle de la gestion des mandats pour personnes dont la fortune est supérieure à Fr. 500'000.-.**

§ Augmentation des indemnités de curateurs privés auxquels l'APEA fait appel afin de compléter le manque de disponibilités du service officiel de curatelle.

Une partie de ces frais est refacturée aux personnes concernées et se retrouvent au 403.436.

Les personnes concernées par les mesures APEA ne sont que rarement au bénéfice de l'aide sociale (environ 5% pour ce qui concerne la curatelle officielle sédunoise). Il n'y a dès lors pas de liens directs entre ces deux secteurs.

**Remarque de la commission :**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

## Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	506.XX	Ambulances	139

### Question 12

**Durant l'analyse des comptes 2017, la ville était en pleine négociation avec l'OCVS concernant le financement des ambulances. Qu'est-ce qui a finalement été décidé ?**

**Réponse de la municipalité :**

A la fin de l'année 2018, les coûts normatifs des ambulances ont été renégociés. L'OCVS est entrée en matière pour le 50% des demandes de services d'ambulances des cantons. A ce jour, les négociations se poursuivent.

**Remarque de la commission :**

La CSC restera attentive à l'évolution des négociations et souhaite être tenue au courant de celles-ci.

## Dicastère 6 : Travaux publics et environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.XX	Déchets	154

### Question 13

**Peut-on avoir un bilan sur l'introduction de la taxe au sac. Est-ce concluant ? Faut-il adapter le prix du sac ?**

**Réponse de la municipalité :**

Le bilan environnemental de la taxe au sac est positif et ce dernier a été accepté par une large majorité de nos administrés comme mentionné dans la presse et par l'Antenne région valais romand (ARVr). Il est trop tôt pour se déterminer si une adaptation de prix du sac doit être réalisée. L'effet mode de tri doit être stabilisé et les montants redistribués à ce jour par l'ARVr sont biaisés par les ventes de décembre 2017 correspondant à la mise en place des stocks. L'ARVr prévoit de se pencher sur le prix du sac à l'horizon 2020-2021.

**Remarque de la commission :**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

### Question 14

**Quel est le montant moyen encaissé pour les lavures des établissements publics ainsi que pour le ramassage des papiers des entreprises ? Est-ce que le nouveau système pénalise les entreprises ?**

**Réponse de la municipalité :**

Non le nouveau système ne pénalise pas les entreprises. Il a été perçu Fr. 952'000.- en 2018 de taxes proportionnelles pour les entreprises contre Fr. 995'000.- en moyenne sur 2015-2017.

- Papiers-cartons	Fr. 63'000.-
- Incinérables	Fr. 681'000.-
- Biodéchets	Fr. 6'000.-
- Lavures	Fr. 202'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 952'000.-</b>

**Remarque de la commission :**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

### Dicastère 7 : Bâtiments et construction

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.314	Bâtiments communaux	168

**Question 15**

**Quel est ce bâtiment de la commune de Sion à Crans-Montana ?**

**Réponse de la municipalité :**

Le bâtiment se trouve à la route du Rawyl 44 à Montana. Il s'agit d'un bâtiment mixte avec des logements, un dépôt pour l'ESR et un shop de vente de l'ESR. La Ville loue le bâtiment à l'ESR, les frais sont gérés directement par l'ESR.

**Remarque de la commission :**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

### Dicastère 8 : Urbanisme et mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.365	Mobilité	184

**Question 16**

**La CSC constate une augmentation de 185'000.- entre le budget et les comptes. Quelle est la raison de cette augmentation ?**

**Réponse de la municipalité :**

Voir le crédit supplémentaire 2018/32.

Selon les dispositions arrêtées avec les différents partenaires, la Ville de Sion paye à CarPostal Suisse SA la totalité des prestations fournies et récupère ensuite les contributions des partenaires : - Etat du Valais : service de la mobilité et service de la promotion économique (projet pilote navettes). Le solde de la différence entre le budget et les comptes provient d'un décalage entre ces 2 éléments (valeur brute/valeur nette).

**Remarque de la commission :**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

### III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CSC la relève la bonne tenue des comptes de la ville. Nous espérons que la municipalité gardera le contrôle sur l'évolution de la marge d'autofinancement.

En ce qui concerne la nouvelle directive de la Confédération sur la gratuité de l'école, la commission sociale et culturelle espère qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur le budget des familles sédunoises ni sur la qualité des activités sportives et culturelles offertes dans le cadre scolaire.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour le travail fourni pour la tenue des comptes.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 9 membres présents, le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

**Le président :**

Christian Mirailès



**Le rapporteur :**

Amos Jérôme



Sion, le 3 juin 2019

## Liste des présences - Comptes 2018

### Membres permanents

6. mai 2019 7. mai 2019 29. mai 2019 3. juin 2019

Mirailès Christian - Président	x	x	x	x
Juillerat Olivier - Vice-Président	x	x	x	x
Amos Jérôme - Rapporteur		x		x
Guex Johanne	x	x	x	x
Gianadda Isabelle	x	x	x	
Jacquier Michael				
Mukuna Gabriel	x	x	x	
Pallara-Paladini Chantal	x	x	x	x
Pfister Brigitte	x	x	x	x
Schüpbach Pierre	x	x		x
Stalder Thierry	x	x	x	x

### Membres suppléants

Moren Jean-Philippe	x	x	x	x
Boand Vincent			x	
Rossier Virginie			x	

Total 10 11 11 9